

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Orientation des étudiants : bras de fer entre l'ANBG et le Sosup

Il règne un véritable imbroglio entre deux administrations qui risquent de finir devant les tribunaux. Des étudiants ayant été orientés dans divers établissements privés de la place en septembre dernier par le Sosup viennent d'être à nouveau réorientés par l'ANBG. Des apprenants qui, cette fois-ci, sont sommés de rejoindre les établissements où ils ont été affectés au risque de perdre leur bourse d'études.

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

A.M.A est un étudiant en agronomie orienté par le Secrétariat de l'orientation scolaire et universitaire (Sosup) à EM-Gabon université en septembre 2022. En décembre dernier, grande a été sa surprise d'apprendre qu'il a été réorienté à l'Université Omar-Bongo (UOB) par l'Agence nationale des bourses du Gabon (ANBG), en pleine année académique. Même cas de figure pour E.M.K, étudiant inscrit en banque, finance et assurance à BBS, qui vient, lui aussi, d'être réorienté à l'Université privée islamique du Gabon. Comme ces étudiants, plusieurs autres cas sont concernés par cette situation qui prévaut depuis le mois de décembre. Des enfants envoyés dans des établissements privés depuis septembre qui, sans aucune explication, sont réorientés vers d'autres établissements supérieurs de la place. Une situation aussi bien incompréhensible que confuse pour les apprenants qui se sont déjà inscrits et pour certains, qui ont déjà débuté les enseignements, voire passé des évaluations, que pour les chefs d'établissement d'accueil.



Photo: Jocelyn Abila

**La tutelle devrait trancher qui du Sosup ou de l'ANBG est habilité à orienter les étudiants.**

Que se passe-t-il exactement ? Il semble que le milieu universitaire est au cœur d'une situation inédite. Un litige opposerait deux institutions de l'État, à savoir le Sosup et l'ANBG. En créant le Sosup, il y a peu, la tutelle lui conférerait certaines prérogatives. D'après les textes, l'orientation des bacheliers est du seul ressort du Sosup. Et l'orientation ne relève que de l'ANBG dès lors que son rôle est cantonné à la gestion des bourses des étudiants. Donc, allouer les bourses des étudiants

conformément aux critères retenus dans les textes, décrets et règlements. Mais aussi suivre la scolarité des étudiants en garantissant à ces derniers la bourse. En la suspendant si l'étudiant ne répond pas aux exigences. Ce qui, ne pose aucun problème à partir du moment que les critères sont respectés.

Le Sosup a ainsi initié ses assises en septembre en orientant les étudiants dans différents établissements au regard des critères d'excellence tels qu'exigés par

les textes. Les étudiants ont été orientés puis se sont présentés dans ces établissements où ils ont été orientés avec leurs attestations dûment signées par le secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur, en sa qualité de président du Sosup. Donc, les apprenants ont été inscrits avant de débiter les cours conformément aux exigences du ministre de tutelle, compte tenu de l'année académique devant intervenir avant l'issue des élections générales dont la pré-

sidentielle prévues cette année dans notre pays.

"Nous avons commencé en début octobre. Deux ou trois mois après, vers la fin du premier semestre dans la plupart des établissements privés, on apprend que l'ANBG, d'autorité a décidé de débaucher les étudiants et de les placer dans les établissements qu'elle veut", s'est étonné un chef d'établissement d'enseignement supérieur privé.

À ce jour, un étudiant qui a fait trois mois de cours, et passé ses premiers examens de fin de semestre doit impérativement aller à l'Université de Libreville nord sous peine de suppression de bourse. Précisons que cette université a été créée au mois de septembre. Bizarre ! Comment comprendre que l'agence envoie les étudiants dans des établissements de création récente ? Et inviter des dizaines d'étudiants déjà inscrits à rejoindre les nouveaux établissements ? C'est à ne rien piger de ce cafouillage qui ne dit pas son nom...

"Si votre enfant ne va pas dans cet établissement, il perd la bourse". Invraisemblable ! Quel choix laisse-t-on à un enfant habitant à l'ancienne Sobraga, orienté dans un premier temps à Saint-Exupéry, puis réorienté à Libreville Nord ? Qu'est-ce qui peut expliquer que brusquement on décide d'enlever un enfant d'une école vieille de 10 ans pour l'envoyer dans une autre qui vient à peine d'ouvrir ses portes et qui, plus est, n'est pas encore reconnue d'utilité publique ? Imagine-t-on le préjudice moral qui lui est causé ? Et qui va rembourser les frais d'inscription et d'écologie supportés par les parents ? À qui reviennent les nouvelles charges inhérentes à la nouvelle réorientation ?

Le feuilleton Sosup-ANBG, semble-t-il, sera long si les autorités ne se penchent pas rapidement sur le sujet.

### Contrepoint

## L'apaisement et le juste milieu

R.H.A  
Libreville/Gabon

La situation ubuesque source de contentieux qui met en scène l'Agence nationale des bourses du Gabon et le Secrétariat de l'orientation scolaire et universitaire (Sosup) est incompréhensible. Pour le président de la Conférence gabonaise des grandes écoles et universités du privé, - association reconnue par le ministère de l'Intérieur - qui regroupe les

meilleurs établissements privés du Gabon, Daniel Franck Idiata, les autorités sont les seules habilitées à trouver une solution qui affecte les étudiants et toutes les autres parties.

"Le préjudice est tel que l'enfant a déjà son uniforme dûment payé, une inscription et les supports de cours également payés par les parents de ces étudiants. Qui rembourse l'argent ? Et qu'en est-il du préjudice financier subi par les établissements. Qui paie la scolarité de cet étudiant dans

l'établissement de départ ?" s'interroge-t-il.

Ce conflit pourrait s'achever devant les tribunaux pour certains établissements qui ont choisi de poursuivre l'ANBG en justice. D'autres jouent la carte de l'apaisement et ont choisi de saisir le Sénat, le procureur de la République et le Conseil d'État.

"En tant que président de la Conférence, moi j'opte plutôt pour calmer le jeu. Nous sommes des partenaires de l'État, nous n'avons aucun intérêt à ce que

ce problème aboutisse à de telles extrémités. Je pense et je souhaite que l'ANBG revienne à la raison et règle ce problème. Nous avons été reçus en décembre dernier par la directrice générale de l'ANBG qui pense qu'elle a raison et que le Sosup a tort. Nous avons également été reçus par le SG de l'Enseignement supérieur, Pr Mambenga qui, de son côté, pense que le Sosup a raison. Au milieu, on a des étudiants en détresse qui ne savent plus à quel saint se vouer", a conclu M. Idiata.